

Département de l'YONNE
Arrondissement AVALLON
Commune d'ÉPINEUIL

**EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire
Du 18 août 2024**

ARRÊTÉ 18-2025
Portant réglementation du
stationnement
Grande Rue Alfred Grévin à ÉPINEUIL

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU l'article L. 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale,

Considérant la demande des pompes funèbres POINSOTTE - 89700 TONNERRE, concernant l'inhumation de Monsieur JUBLLOT Jean-Pierre et la cérémonie religieuse qui sera célébrée le **Mardi 19 août 2025** à 14h30 en l'Église d'Épineuil.

ARRÊTE :

Article 1 – Le Mardi 19 août 2025 de 13h30 à 16h00, les stationnements situés face aux Numéros 44, 46, 48 et 50 de la Grande Rue Alfred Grévin, seront interdits.

Article 2 – La signalisation du stationnement sera mise en place par l'agent communal.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur. Monsieur l'Adjoint aux Travaux d'Épineuil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le chantier.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'AVALLON
- Monsieur le Major de la COB Tonnerre
- Monsieur l'Adjoint aux Travaux d'Épineuil
- Pompes funèbres POINSOTTE
89700 TONNERRE

Fait à ÉPINEUIL, le 18 août 2025

Pour la Maire empêchée,

Son Adjointe, Maryline JOUVET

